

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Madame,

Du fait d'une inflation exceptionnelle, nous souhaiterions cette année débattre d'une Augmentation Générale pour tous (donc exceptionnellement sans enveloppe d'Augmentation Individuelle). Dans un contexte économique critique, cette AG devra être au-dessus de l'inflation retenue par l'INSEE afin de permettre à tous les salariés de compenser la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis la dernier accord NAO (pourtant signé il y a que quelques mois). La bonne santé financière de notre entreprise doit permettre de répondre aux attentes légitimes des salariés ASF. C'est aussi pourquoi, nous demandons que les mesures négociées soient applicables rétroactivement au 1^{er} octobre 2022.

En plus des mesures évoquées ci-dessus, nous souhaiterions :

- ✓ une augmentation de 25% des primes d'éloignement.
- ✓ le droit au chèque-restaurant pour les non-postés.
- ✓ une gratification pour les salariés remplissant les conditions des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} médailles du travail.
- ✓ l'extension de l'avantage TIS à l'ensemble des salariés ASF (nouveaux embauchés compris). C'est en ce sens que la CFDT vous a adressé une demande de négociation d'un avenant à l'accord TIS salariés.
- ✓ négocier une nouvelle grille de SBAG ASF (Salaire de Base Annuel Garanti) cohérente avec nos métiers.
- ✓ intégrer les cadres des classes M & N dans cette négociation (au même titre que les classes I,J,K,L)
- ✓ concernant les PSO, un suivi régulier pour la validation et la consolidation de l'avancée des objectifs avec le N+1.

- ✓ hors-enveloppe NAO, le versement d'une PPV (Prime Partage de la Valeur) dont le montant et les modalités resteront à définir. Nous tenons à rappeler que la loi y afférent stipule clairement que cette PPV "...ne peut se substituer à des augmentations de rémunération ni à des primes prévues par un accord salarial..."
- ✓ toujours hors-enveloppe NAO, il nous semble urgent d'actualiser à la hausse les plafonds de remboursements de repas et hôtels qui pour rappel, n'ont pas évolué depuis 2016.

Nous aborderons avec vous tous ces points lors de la prochaine réunion NAO du 18 octobre.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social

Langon, le 4 octobre 2022

Objet : NAO 2023